

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 044-214400764-20250605-DEL_2025_038-DE

Besler
Levraut



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE JANS

Séance du 05/06/2025

Nombre de membres

Afférents : 12

Présents : 10

Absents : 2

Pouvoir : 0

Le jeudi 05 juin 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Jans, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BOUIN Marie-Irène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 28 mai 2025.

VOTE

A l'unanimité

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mme BOUIN Marie-Irène, Maire, Mme MOISON Sylvie, Mme CHENUET Claudine, M. DELAMARRE Franck, Mme BARDOUL Maud, M. POULAIN Fabrice Mme AVART-VOYE Anne-Laure, LAISNE Philippe, Mme DEVAY Nathalie, Mme HORHANT Hélène.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Châteaubriant

Le : 10/06/2025

Et

Publication ou notification du :

Absents : M. AUDION Alexandre et M. DEFACHELLES Philippe

A été nommé secrétaire : M. POULAIN Fabrice

DEL_2025_038 : TARIFS DES REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire informe qu'avec le changement de contrat à la rentrée prochaine, la Commune subit une augmentation du coût d'achat des repas. Il est donc proposé de revoir le prix demandé aux familles. Le fromage et les produits laitiers font l'objet d'une facturation supplémentaire (408.87€ TTC pour 2024-2025).

Le prix aujourd'hui est de **4.35€** pour les repas enfants et 7.03€ pour les repas adultes.

Avec une augmentation de +1.3%, on passerait à **4.40€** pour les repas enfants et à 7.12€ pour les repas adultes.

Avec une augmentation de +2.3%, on passerait à **4.45€** pour les repas enfants et à 7.19€ pour les repas adultes.

Avec une augmentation de +3.5%, on passerait à **4.50€** pour les repas enfants et à 7.27€ pour les repas adultes.

Pour rappel, les tarifs passés :

Prix du repas facturé aux familles
Au 01/09/2022 : 3,75€
Au 01/01/2023 : 3,94€
Au 01/09/2023 : 4,22€
Au 01/09/2024 : 4,35€ (7.03€ repas adultes)

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 044-214400764-20250605-DEL_2025_038-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** à 4.45€ le prix du repas pour un enfant et à 7.19€ pour un repas adulte, à compter du 1^{er} septembre 2025,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/06/2025

Le Maire

Marie-Irène BOUIN



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur. Il peut également faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur. La décision de l'administration prise à l'égard de ce recours administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux à compter de la date de réception de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.